

Rapport annuel  
La Française Systematic  
Global Listed Infrastructure

du 01.01.2025 au 31.12.2025

La Française Systematic Asset Management GmbH

La Française Systematic Asset Management GmbH  
Neue Mainzer Str. 80  
60311 Francfort-sur-le-Main (Allemagne)

Registre du commerce:  
Frankfurt HRB 34125

Direction:  
Berit Jauch  
Dennis Jeske  
Mark Wolter

[www.la-francaise-systematic-am.com](http://www.la-francaise-systematic-am.com)

# La Française Systematic Global Listed Infrastructure

## Rapport d'activité au 31 décembre 2025

### La Française Systematic Global Listed Infrastructure

La période de référence s'étend du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Ce fonds d'actions spécialisé investit dans des sociétés du secteur des infrastructures de base qui fournissent ou exploitent des réseaux d'infrastructure. Le processus de sélection des actions est purement systématique et s'appuie sur les facteurs suivants : qualité, valeur, stabilité des tendances, faible volatilité et ESG. Toutes les positions sont en principe équilibrées et rééquilibrées trimestriellement. Les catégories de parts R, I, RC et IC sont celles qui ont été créées jusqu'à présent pour le fonds La Française Systematic Global Listed Infrastructure.

Ce fonds d'investissement est un produit financier relevant de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 (règlement sur la publication d'informations). Le détail des caractéristiques environnementales et/ou sociales visées par le règlement (UE) 2019/2088 figure en annexe du présent rapport annuel.

Les principaux risques auxquels le fonds d'investissement a été exposé au cours de l'année sous revue étaient les risques du marché liés aux pertes de cours sur des marchés de placement entiers et sur des actions individuelles, ainsi que les risques de change. En raison de la diversification des risques, il n'y a pas eu de risques importants de contrepartie. En outre, il n'y a pas eu d'autres risques pouvant être qualifiés d'importants.

En 2025, les marchés financiers mondiaux ont été marqués par des incertitudes géopolitiques et des tendances structurelles. Outre les conflits persistants au Proche-Orient et en Europe de l'Est, les marchés ont été affectés par les conséquences des tendances protectionnistes des États-Unis. L'incertitude s'est traduite par une forte hausse du prix de l'or (+66,3 %) et une forte dépréciation du dollar par rapport à l'euro (+13,8 %). Malgré un environnement volatil en avril, le S&P 500 en USD a clôturé l'année en hausse de 17,86 % et le STOXX Europe 600 de 20,65 %.

Les marchés boursiers ont connu une évolution contrastée selon les secteurs. Aux États-Unis, les valeurs technologiques et de croissance ont dominé le marché. Les perspectives d'investissements dans l'intelligence artificielle, les infrastructures de Cloud et les semi-conducteurs ont stimulé le marché et permis aux principaux indices américains d'atteindre de nouveaux sommets. En Europe, ce sont surtout les secteurs défensifs, tels que l'industrie et la défense, qui ont bénéficié des investissements publics.

Les marchés obligataires sont également restés robustes. La perspective d'un assouplissement monétaire a provoqué une forte hausse des cours des bons du Trésor américain et une hausse modérée de ceux des obligations européennes.

L'évolution de la composition du portefeuille de La Française Systematic Global Listed Infrastructure reflète ces développements.

À la fin de la période sous revue, le taux d'investissement du fonds était de 99,29 %. Au cours de la période sous revue, la performance (selon la méthode BVI) a été de 7,30 % pour la catégorie de parts R, de 8,10 % pour la catégorie de parts I, de 7,34 % pour la catégorie de parts RC et de 8,10 % pour la catégorie de parts IC.

# La Française Systematic Global Listed Infrastructure

## État financier au 31 décembre 2025

	Valeur de marché en EUR	Valeur de marché en EUR	% de l'actif du fonds
<b>I. Actif</b>		<b>17.151.436,05</b>	<b>100,14</b>
1. Actions		16.905.536,84	98,71
- Construction et matériaux de construction	2.300.852,46		13,43
- Fournisseurs d'énergie	9.914.211,84		57,89
- Immobilier	634.796,88		3,71
- Autres services	1.025.662,52		5,99
- Télécommunications	326.772,78		1,91
- Transports	2.703.240,36		15,78
2. Parts de fonds de placement		100.036,47	0,58
- France	100.036,47		0,58
3. Créances		52.259,13	0,31
4. Avoirs en banque		93.603,61	0,55
<b>II. Passif</b>		<b>-24.546,19</b>	<b>-0,14</b>
<b>III. Actifs du fonds</b>		<b>17.126.889,86</b>	<b>100,00<sup>1)</sup></b>

<sup>1)</sup> Des différences mineures sont possibles, en raison de l'arrondi des pourcentages dans le calcul.

# La Française Systematic Global Listed Infrastructure

## État financier au 31 décembre 2025

ISIN	Dénomination	Marché	Unité ou Parts ou Dev. en milliers	Position au 31/12/2025	Achats/ Entrées au cours de la période sous revue	Ventes/ Sorties	Cours	Valeur de marché en EUR	% de l'actif du fonds	
<b>Titres négociés en bourse</b>										
<b>Actions</b>										
<b>Marché domestique</b>										
DE0005773303	Fraport AG Ffm.Airport.Ser.AG		UNITÉ	4.480	0	2.313	EUR EUR	69,950 313.376,00 <b>313.376,00</b>	1,83 <b>1,83</b>	
<b>Étranger</b>										
ES0105046017	Aena SME S.A.		UNITÉ	14.367	15.500	1.133	EUR	23,830	342.365,61	2,00
FR0010340141	Aéroports Paris S.A.		UNITÉ	2.897	706	948	EUR	111,700	323.594,90	1,89
US0298991011	American States Water Co.		UNITÉ	5.288	5.288	0	USD	73,110	328.788,26	1,92
US03027X1000	American Tower Corp.		UNITÉ	2.013	2.327	2.024	USD	176,720	302.536,34	1,77
AU0000013559	Atlas Arteria		UNITÉ	121.301	121.301	0	AUD	4,870	336.620,82	1,97
NZAIAE000256	Auckland Intl Airport Ltd.		UNITÉ	84.526	84.526	0	NZD	8,280	345.489,46	2,02
CA1363751027	Canadian National Railway Co.		UNITÉ	4.081	700	0	CAD	136,090	345.205,14	2,02
CA13646K1084	Canadian Paci. Kansas City Ltd.		UNITÉ	5.252	818	200	CAD	101,770	332.222,42	1,94
CA1367178326	Canadian Utilities Ltd.		UNITÉ	13.932	0	700	CAD	42,550	368.466,05	2,15
GB00B033F229	Centrica PLC		UNITÉ	170.480	0	80.058	GBP	1,698	331.621,84	1,94
HK0144000764	China Merchants Port Hldgs Co.		UNITÉ	207.500	218.000	227.500	HKD	15,080	341.968,80	2,00
NZCNUUE000152	Chorus Ltd.		UNITÉ	69.827	76.140	6.313	NZD	9,480	326.772,78	1,91
US2091151041	Consolidated Edison Inc.		UNITÉ	3.873	968	802	USD	99,890	329.016,43	1,92
ES0130960018	Enagas S.A.		UNITÉ	24.819	28.998	4.179	EUR	13,245	328.727,66	1,92
IT0003128367	ENEL S.p.A.		UNITÉ	40.792	0	9.310	EUR	8,877	362.110,58	2,11
FR0010208488	Engie S.A.		UNITÉ	17.759	948	5.871	EUR	22,410	397.979,19	2,32
US29364G1031	Entergy Corp.		UNITÉ	4.163	5.043	5.984	USD	93,370	330.568,79	1,93
US30161N1019	Exelon Corp.		UNITÉ	8.568	1.267	2.208	USD	43,920	320.029,39	1,87
GB0003452173	Firstgroup PLC		UNITÉ	128.776	15.107	55.388	GBP	1,919	283.184,71	1,65
CH0319416936	Flughafen Zürich AG		UNITÉ	1.281	137	502	CHF	251,800	346.834,19	2,03
FR0010533075	Getlink SE		UNITÉ	21.273	810	1.877	EUR	15,800	336.113,40	1,96
GB00BJVQC708	Hélios Towers PLC		UNITÉ	193.946	262.649	68.703	GBP	1,664	369.823,11	2,16
IT0001250932	Hera S.p.A.		UNITÉ	86.633	4.891	18.978	EUR	4,020	348.264,66	2,03
HK0003000038	Hong Kong & China Gas Co. Ltd.		UNITÉ	447.500	472.500	25.000	HKD	7,090	346.741,89	2,02
CA4488112083	Hydro One Ltd.		UNITÉ	11.006	194	800	CAD	54,270	371.256,25	2,17
IT0005090300	Infrastrutt. Wireless Italiane		UNITÉ	32.894	2.415	1.731	EUR	7,885	259.369,19	1,51
IT0005211237	Italgas S.P.A.		UNITÉ	42.712	2.863	20.123	EUR	9,515	406.404,68	2,37
US49456B1017	Kinder Morgan Inc.		UNITÉ	13.776	1.072	2.578	USD	27,580	323.121,21	1,89
NL0009432491	Vopak Koninklijke N.V.		UNITÉ	8.481	8.481	8.219	EUR	37,780	320.412,18	1,87
HK0066009694	MTR Corporation Ltd.		UNITÉ	115.000	115.000	0	HKD	30,040	377.541,60	2,20
GB00BDRO5C01	National Grid PLC		UNITÉ	26.796	27.963	30.683	GBP	11,475	352.356,73	2,06
US6460251068	New Jersey Resources Corp.		UNITÉ	8.086	8.847	9.020	USD	46,350	318.736,32	1,86
US6558441084	Norfolk Southern Corp.		UNITÉ	1.289	1.530	241	USD	290,110	318.026,78	1,86
US66765N1054	Northwest Natural Holding Co.		UNITÉ	8.668	19.120	10.452	USD	46,890	345.658,48	2,02
US68235P1084	One Gas Inc.		UNITÉ	4.805	10.573	10.975	USD	77,970	318.617,04	1,86
US6826801036	Oneok Inc. (Nouveau)		UNITÉ	5.374	1.926	0	USD	73,820	337.380,35	1,97
CA7063271034	Pembina Pipeline Corp.		UNITÉ	9.585	2.202	1.600	CAD	52,310	311.645,80	1,82
US7445731067	Public Service Ent. Group Inc.		UNITÉ	4.659	4.906	4.403	USD	80,910	320.584,85	1,87
AU000000QUB5	Qube Holdings Ltd.		UNITÉ	143.557	143.557	0	AUD	4,710	385.294,59	2,25
ES0173093024	Red Electrica Corporacion S.A.		UNITÉ	20.182	2.036	2.211	EUR	15,190	306.564,58	1,79
PTRELOAM0008	REN-Redes Energ.Nacionais SGPS		UNITÉ	107.335	0	38.182	EUR	3,230	346.692,05	2,02
US78410G1040	SBA Communications Corp.		UNITÉ	2.006	515	130	USD	194,760	332.260,54	1,94
IT0003153415	Snam S.p.A.		UNITÉ	65.381	0	12.384	EUR	5,656	369.794,94	2,16
US84857L1017	Spire Inc.		UNITÉ	4.763	5.432	669	USD	83,120	336.693,08	1,97
CA87807B1076	TC Energy Corp.		UNITÉ	7.198	600	1.300	CAD	76,940	344.229,80	2,01
IT0003242622	Terna Rete Elettrica Nazio.SpA		UNITÉ	38.228	0	6.236	EUR	9,054	346.116,31	2,02
AU000000TCL6	Transurban Group		UNITÉ	43.014	1.712	1.750	AUD	14,160	347.072,90	2,03
US9078181081	Union Pacific Corp.		UNITÉ	1.643	322	279	USD	233,060	325.651,72	1,90
GB00B39J2M42	United Utilities Group PLC		UNITÉ	25.072	27.552	2.480	GBP EUR	12,030 16.592.160,84	345.632,45 <b>16.592.160,84</b>	2,02 <b>96,88</b>
<b>Parts de fonds de placement</b>										
<b>Parts de fonds propres du Groupe</b>										
FR0010609115	LA FRANÇAISE - LF Trésorerie		PART	1	18	18	EUR EUR	117.689,970 100.036,47 <b>100.036,47</b>	0,58 <b>0,58</b>	
<b>Total des actifs en titres</b>								<b>EUR</b>	<b>17.005.573,31</b>	<b>99,29</b>
<b>Avoirs en banque, instruments du marché monétaire non titrisés et fonds du marché monétaire</b>								<b>EUR</b>	<b>93.603,61</b>	<b>0,55</b>
<b>Avoirs en EUR auprès de :</b>										
	Société Générale Paris		EUR	0,01			%	100,000	0,01	0,00
	Dépositaire		EUR	77.795,13			%	100,000	77.795,13	0,45
<b>Soldes dans d'autres devises de l'UE/EEE</b>										
	Dépositaire		DKK	8.907,73			%	100,000	1.192,79	0,01
	Dépositaire		NOK	4.126,73			%	100,000	349,47	0,00
	Dépositaire		SEK	404,25			%	100,000	37,39	0,00
<b>Soldes dans des devises autres que celles de l'UE/EEE</b>										
	Dépositaire		AUD	1.516,73			%	100,000	864,28	0,01
	Dépositaire		CAD	394,05			%	100,000	244,93	0,00
	Dépositaire		CHF	7.320,25			%	100,000	7.871,24	0,05

Dépositaire	GBP	141,25	%	100,000	161,86	0,00
Dépositaire	HKD	171,32	%	100,000	18,72	0,00
Dépositaire	JPY	55.907,00	%	100,000	304,13	0,00
Dépositaire	NZD	4.312,04	%	100,000	2.128,61	0,01
Dépositaire	SGD	3.246,96	%	100,000	2.149,17	0,01
Dépositaire	USD	571,32	%	100,000	485,88	0,00
<b>Autres actifs</b>			<b>EUR</b>		<b>52.259,13</b>	<b>0,31</b>
Dividendes d'actions à percevoir	AUD	10.237,33			5.833,57	0,03
Dividendes d'actions à percevoir	CAD	8.900,73			5.532,36	0,03
Dividendes d'actions à percevoir	EUR	-0,01			-0,01	0,00
Dividendes d'actions à percevoir	GBP	8.864,02			10.157,59	0,06
Dividendes d'actions à percevoir	USD	7.493,84			6.373,13	0,04
Dividendes à percevoir sur FPI	USD	2.395,46			2.037,22	0,01
Créances sur souscriptions de parts	EUR	4.984,19			4.984,19	0,03
Crédits de retenues à la source	CHF	3.669,96			3.946,19	0,02
Crédits de retenues à la source	EUR	8.939,14			8.939,14	0,05
Crédits de retenues à la source	NZD	9.026,23			4.455,75	0,03
<b>Autres passifs</b>			<b>EUR</b>		<b>-24.546,19</b>	<b>-0,14</b>
Passifs liés aux rachats de parts	EUR	-150,01			-150,01	0,00
Passif de frais de gestion (classe IC)	EUR	-11,40			-11,40	0,00
Passif de frais de gestion (classe I)	EUR	-1.138,49			-1.138,49	-0,01
Passif de frais de gestion (classe RC)	EUR	-18,73			-18,73	0,00
Passif de frais de gestion (classe RC)	EUR	-23.227,56			-23.227,56	-0,14
<b>Actifs du fonds</b>			<b>EUR</b>		<b>17.126.889,86</b>	<b>100,00<sup>2)</sup></b>
<b>Affectation aux catégories de parts :</b>						
<b>La Française Systematic Global Listed Infrastructure IC</b>						
Actifs du fonds proportionnels			<b>EUR</b>		<b>13.259,73</b>	
Valeur par part			<b>EUR</b>		<b>1.325,97</b>	
Parts en circulation			<b>UNITÉ</b>		<b>10</b>	
<b>La Française Systematic Global Listed Infrastructure I</b>						
Actifs du fonds proportionnels			<b>EUR</b>		<b>1.323.282,12</b>	
Valeur par part			<b>EUR</b>		<b>1.731,77</b>	
Parts en circulation			<b>UNITÉ</b>		<b>764</b>	
<b>La Française Systematic Global Listed Infrastructure RC</b>						
Actifs du fonds proportionnels			<b>EUR</b>		<b>12.727,74</b>	
Valeur par part			<b>EUR</b>		<b>12,73</b>	
Parts en circulation			<b>UNITÉ</b>		<b>1.000</b>	
<b>La Française Systematic Global Listed Infrastructure R</b>						
Actifs du fonds proportionnels			<b>EUR</b>		<b>15.777.620,27</b>	
Valeur par part			<b>EUR</b>		<b>26,55</b>	
Parts en circulation			<b>UNITÉ</b>		<b>594.249</b>	

<sup>2)</sup> Des différences mineures sont possibles, en raison de l'arrondi des pourcentages dans le calcul.

### Cours des titres ou taux du marché

Les actifs des fonds spéciaux sont évalués sur la base des cours/taux de marché suivants :  
Tous les actifs : Cours au 31/12/2025

Taux de change (en cotation indirecte)

Dollar australien (AUD)	1,7549 = 1 EUR
Livre sterling (GBP)	0,87265 = 1 EUR
Couronne danoise (DKK)	7,468 = 1 EUR
Dollar de Hong Kong (HKD)	9,15025 = 1 EUR
Yen japonais (JPY)	183,8265 = 1 EUR
Dollar canadien (CAD)	1,60885 = 1 EUR
Couronne norvégienne (NOK)	11,8085 = 1 EUR
Couronne suédoise (SEK)	10,8115 = 1 EUR
Franc suisse (CHF)	0,93 = 1 EUR
Dollar de Singapour (SGD)	1,5108 = 1 EUR
Dollar américain (USD)	1,17585 = 1 EUR

### Transactions conclues pendant la période de référence dans la mesure où elles n'apparaissent plus dans l'état des actifs :

Achats et ventes de titres, de parts d'investissement et de prêts sur reconnaissance de dette (répartition sur le marché à la date du rapport) :

ISIN	Dénomination	Unité ou Parts ou Dev. en milliers	Achats/ Entrées	Ventes/ Sorties	Volume en milliers
<b>Titres négociés en bourse</b>					
<b>Actions</b>					
<b>Étranger</b>					
ES0105046009	Aena SME S.A.	UNITÉ	13.950	15.686	
US0188021085	Alliant Energy Corp.	UNITÉ	6.168	6.168	
US0304201033	American Water Works Co. Inc.	UNITÉ	2.456	2.456	
AU000000APA1	APA Group	UNITÉ	6.426	81.767	
CA0467894006	ATCO Ltd.	UNITÉ	0	10.862	
US0495601058	Atmos Energy Corp.	UNITÉ	2.589	2.589	
HK0392044647	Beijing Enterprises Hldgs Ltd.	UNITÉ	93.500	93.500	
US1307881029	California Water Service Group	UNITÉ	0	7.204	
ES0105066007	Cellnex Telecom S.A.	UNITÉ	10.074	10.074	
US16411R2085	Cheniere Energy Inc.	UNITÉ	0	1.684	
BMG210901242	China Water Affairs Group Ltd.	UNITÉ	418.000	418.000	
US22822V1017	Crown Castle Internatl Corp.	UNITÉ	4.014	7.444	
JP3783600004	East Japan Railway Co.	UNITÉ	1.900	20.300	
US2810201077	Edison International	UNITÉ	0	4.438	
US29670G1022	Essential Utilities Inc.	UNITÉ	9.167	9.167	
US30034W1062	Eversource Energy	UNITÉ	0	6.338	
US30040W1080	Eversource Energy	UNITÉ	5.834	5.834	
IT0005651549	Italgas S.P.A. - droits	UNITÉ	51.309	51.309	
BMG5320C1082	Kunlun Energy Co. Ltd.	UNITÉ	344.500	344.500	
US6361801011	National Fuel Gas Co.	UNITÉ	5.823	5.823	
SG1DH9000006	NetLink NBN Trust	UNITÉ	569.700	1.117.500	
US65339F1012	Nextera Energy Inc.	UNITÉ	5.112	5.112	
US69351T1060	PPL Corp.	UNITÉ	11.141	11.141	
IT0005054967	Rai Way S.p.A.	UNITÉ	0	65.053	
SG1152882764	SATS Ltd.	UNITÉ	131.500	131.500	
US8168511090	Sempra Energy	UNITÉ	0	4.619	
BMG8086V1467	Shenzhen Intl Holdings Ltd.	UNITÉ	0	388.500	
US87612G1013	Targa Resources Corp.	UNITÉ	0	1.933	
JP3659000008	West Japan Railway Co.	UNITÉ	18.500	18.500	
US9694571004	Williams Cos Inc, The	UNITÉ	6.334	6.334	

**Compte de résultat, y compris la péréquation des revenus / La Française Systematic Global Listed Infrastructure IC**  
pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2025

	total EUR	total EUR	par part <sup>3)</sup> EUR
<b>I. Revenus</b>			
1. Dividendes d'émetteurs étrangers (avant impôt à la source)		497,22	49,722
2. Intérêts sur les placements de liquidités sur le marché national		0,43	0,043
3. Intérêts provenant des placements de liquidités à l'étranger (avant impôt à la source)		0,62	0,062
dont : intérêts sur retenues à la source remboursées	0,62		0,062
4. Déduction de l'impôt à la source étranger		-72,61	-7,261
5. Autres revenus		3,48	0,348
dont : Autres	3,48		0,348
<b>Total des revenus</b>		<b>429,14</b>	<b>42,914</b>
<b>II. Charges</b>			
1. Intérêts sur les emprunts		-0,02	-0,002
2. Frais de gestion		-134,04	-13,404
3. Autres charges		-2,42	-0,242
dont : frais de garde	-0,01		-0,001
dont : Autres	-2,41		-0,241
<b>Total des charges</b>		<b>-136,48</b>	<b>-13,648</b>
<b>III. Revenu net ordinaire</b>		<b>292,66</b>	<b>29,266</b>
<b>IV. Opérations de cession</b>			
1. Plus-values réalisées		1.369,49	136,949
2. Moins-values réalisées		-682,95	-68,295
<b>Résultat découlant des opérations de cession</b>		<b>686,54</b>	<b>68,654</b>
<b>V. Résultat réalisé de l'exercice</b>		<b>979,20</b>	<b>97,920</b>
1. Variation nette des plus-values non réalisées		173,82	17,382
2. Variation nette des moins-values non réalisées		-159,35	-15,935
<b>VI. Résultat non réalisé de l'exercice</b>		<b>14,47</b>	<b>1,447</b>
<b>VII. Résultat de l'exercice</b>		<b>993,67</b>	<b>99,367</b>
<b>Évolution du fonds de placement</b>		<b>2025</b>	
	EUR	EUR	
<b>I. Valeur du fonds de placement au début de l'exercice</b>		<b>12.266,06</b>	
1. Distribution/abattement fiscal pour l'exercice précédent		0,00	
2. Afflux de fonds (net)		0,00	
a) Afflux de fonds provenant des ventes de certificats de parts	0,00		
b) Sorties de fonds liées aux rachats de certificats de parts	0,00		
3. Péréquation des revenus/charges		0,00	
4. Résultat de l'exercice		993,67	
dont : variation nette des plus-values non réalisées	173,82		
dont : variation nette des moins-values non réalisées	-159,35		
<b>II. Valeur du fonds de placement à la fin de l'exercice</b>		<b>13.259,73</b>	
<b>Utilisation des revenus du fonds de placement</b>		<b>total</b>	<b>par part <sup>4)</sup></b>
		<b>EUR</b>	<b>EUR</b>
<b>I. Disponible pour le réinvestissement</b>			
1. Résultat réalisé de l'exercice	979,2		97,920
2. Dotation du fonds de placement	0,00		0,000
<b>II. Réinvestissement</b>	<b>979,20</b>		<b>97,920</b>

<sup>3,4</sup> Des différences mineures sont possibles, en raison de l'arrondi des pourcentages dans le calcul.

**Compte de résultat, y compris la péréquation des revenus / La Française Systematic Global Listed Infrastructure I**  
pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2025

	total EUR	total EUR	par part <sup>5)</sup> EUR
<b>I. Revenus</b>			
1. Dividendes d'émetteurs étrangers (avant impôt à la source)		49.660,11	64,990
2. Intérêts sur les placements de liquidités sur le marché national		41,82	0,055
3. Intérêts provenant des placements de liquidités à l'étranger (avant impôt à la source)		62,22	0,081
dont : intérêts sur retenues à la source remboursées	62,22		0,081
4. Déduction de l'impôt à la source étranger		-7.246,57	-9,484
5. Autres revenus		347,35	0,455
dont : Autres	347,35		0,455
<b>Total des revenus</b>		<b>42.864,93</b>	<b>56,097</b>
<b>II. Charges</b>			
1. Intérêts sur les emprunts		-2,20	-0,003
2. Frais de gestion		-13.401,00	-17,538
3. Autres charges		-243,36	-0,318
dont : frais de garde	-2,32		-0,003
dont : Autres	-241,04		-0,315
<b>Total des charges</b>		<b>-13.646,56</b>	<b>-17,859</b>
<b>III. Revenu net ordinaire</b>		<b>29.218,37</b>	<b>38,238</b>
<b>IV. Opérations de cession</b>			
1. Plus-values réalisées		137.139,79	179,474
2. Moins-values réalisées		-68.312,55	-89,400
<b>Résultat découlant des opérations de cession</b>		<b>68.827,24</b>	<b>90,074</b>
<b>V. Résultat réalisé de l'exercice</b>		<b>98.045,61</b>	<b>128,312</b>
1. Variation nette des plus-values non réalisées		14.597,24	19,103
2. Variation nette des moins-values non réalisées		-20.736,49	-27,138
<b>VI. Résultat non réalisé de l'exercice</b>		<b>-6.139,25</b>	<b>-8,034</b>
<b>VII. Résultat de l'exercice</b>		<b>91.906,36</b>	<b>120,277</b>

**Évolution du fonds de placement**

	EUR	2025 EUR
<b>I. Valeur du fonds de placement au début de l'exercice</b>		<b>1.574.886,37</b>
1. Distribution/abattement fiscal pour l'exercice précédent		-16.455,96
2. Afflux de fonds (net)		-351.911,29
a) Afflux de fonds provenant des ventes de certificats de parts	70.714,77	
b) Sorties de fonds liées aux rachats de certificats de parts	-422.626,06	
3. Péréquation des revenus/charges		24.856,64
4. Résultat de l'exercice		91.906,36
dont : variation nette des plus-values non réalisées	14.597,24	
dont : variation nette des moins-values non réalisées	-20.736,49	
<b>II. Valeur du fonds de placement à la fin de l'exercice</b>		<b>1.323.282,12</b>

**Utilisation des revenus du fonds de placement**

	total EUR	total EUR	par part <sup>6)</sup> EUR
<b>I. Disponible pour la distribution</b>		<b>283.544,22</b>	<b>371,072</b>
1. Report de l'exercice précédent		185.498,61	242,761
2. Résultat réalisé de l'exercice		98.045,61	128,312
<b>II. Non affecté à la distribution</b>		<b>268.935,07</b>	<b>351,954</b>
1. Affecté au réinvestissement		70.442,76	92,188
2. Report à nouveau		198.492,31	259,766
<b>III. Distribution totale</b>		<b>14.609,15</b>	<b>19,119</b>
1. Distribution finale		14.609,15	19,119

<sup>5,6</sup> Des différences mineures sont possibles, en raison de l'arrondi des pourcentages dans le calcul.

**Compte de résultat, y compris la péréquation des revenus / La Française Systematic Global Listed Infrastructure RC**  
pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2025

	total EUR	total EUR	par part <sup>7)</sup> EUR
<b>I. Revenus</b>			
1. Dividendes d'émetteurs étrangers (avant impôt à la source)		478,97	0,479
2. Intérêts sur les placements de liquidités sur le marché national		0,39	0,000
3. Intérêts provenant des placements de liquidités à l'étranger (avant impôt à la source)		0,61	0,001
dont : intérêts sur retenues à la source remboursées	0,61		0,001
4. Déduction de l'impôt à la source étranger		-69,91	-0,070
5. Autres revenus		3,36	0,003
dont : Autres	3,36		0,003
<b>Total des revenus</b>		<b>413,42</b>	<b>0,413</b>
<b>II. Charges</b>			
1. Intérêts sur les emprunts		-0,02	0,000
2. Frais de gestion		-221,20	-0,221
3. Autres charges		-2,34	-0,002
dont : frais de garde	-0,01		0,000
dont : Autres	-2,33		-0,002
<b>Total des charges</b>		<b>-223,56</b>	<b>-0,224</b>
<b>III. Revenu net ordinaire</b>		<b>189,86</b>	<b>0,190</b>
<b>IV. Opérations de cession</b>			
1. Plus-values réalisées		1.321,74	1,322
2. Moins-values réalisées		-658,70	-0,659
<b>Résultat découlant des opérations de cession</b>		<b>663,04</b>	<b>0,663</b>
<b>V. Résultat réalisé de l'exercice</b>		<b>852,90</b>	<b>0,853</b>
1. Variation nette des plus-values non réalisées		165,81	0,166
2. Variation nette des moins-values non réalisées		-153,29	-0,153
<b>VI. Résultat non réalisé de l'exercice</b>		<b>12,52</b>	<b>0,013</b>
<b>VII. Résultat de l'exercice</b>		<b>865,42</b>	<b>0,865</b>

**Évolution du fonds de placement**

	EUR	EUR
<b>I. Valeur du fonds de placement au début de l'exercice</b>		<b>11.862,32</b>
1. Distribution/abattement fiscal pour l'exercice précédent		0,00
2. Afflux de fonds (net)		0,00
a) Afflux de fonds provenant des ventes de certificats de parts	0,00	
b) Sorties de fonds liées aux rachats de certificats de parts	0,00	
3. Péréquation des revenus/charges		0,00
4. Résultat de l'exercice		865,42
dont : variation nette des plus-values non réalisées	165,81	
dont : variation nette des moins-values non réalisées	-153,29	
<b>II. Valeur du fonds de placement à la fin de l'exercice</b>		<b>12.727,74</b>

**Utilisation des revenus du fonds de placement**

	total EUR	par part <sup>8)</sup> EUR
<b>I. Disponible pour le réinvestissement</b>		
1. Résultat réalisé de l'exercice	852,9	0,853
2. Dotation du fonds de placement	0,00	0,000
<b>II. Réinvestissement</b>	<b>852,90</b>	<b>0,853</b>

<sup>7,8</sup> Des différences mineures sont possibles, en raison de l'arrondi des pourcentages dans le calcul.

**Compte de résultat, y compris la péréquation des revenus / La Française Systematic Global Listed Infrastructure R**  
pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2025

	total EUR	total EUR	par part <sup>9)</sup> EUR
<b>I. Revenus</b>			
1. Dividendes d'émetteurs étrangers (avant impôt à la source)		594.136,05	1,000
2. Intérêts sur les placements de liquidités sur le marché national		500,17	0,001
3. Intérêts provenant des placements de liquidités à l'étranger (avant impôt à la source)		744,27	0,001
dont : intérêts sur retenues à la source remboursées	744,27		0,001
4. Déduction de l'impôt à la source étranger		-86.701,46	-0,146
5. Autres revenus		4.164,15	0,007
dont : Autres	4.164,15		0,007
<b>Total des revenus</b>		<b>512.843,18</b>	<b>0,863</b>
<b>II. Charges</b>			
1. Intérêts sur les emprunts		-26,31	0,000
2. Frais de gestion		-274.778,35	-0,462
3. Autres charges		-2.917,57	-0,005
dont : frais de garde	-27,99		0,000
dont : Autres	-2.889,58		-0,005
<b>Total des charges</b>		<b>-277.722,23</b>	<b>-0,467</b>
<b>III. Revenu net ordinaire</b>		<b>235.120,95</b>	<b>0,396</b>
<b>IV. Opérations de cession</b>			
1. Plus-values réalisées		1.642.148,77	2,763
2. Moins-values réalisées		-817.807,97	-1,376
<b>Résultat découlant des opérations de cession</b>		<b>824.340,80</b>	<b>1,387</b>
<b>V. Résultat réalisé de l'exercice</b>		<b>1.059.461,75</b>	<b>1,783</b>
1. Variation nette des plus-values non réalisées		195.005,50	0,328
2. Variation nette des moins-values non réalisées		-188.663,03	-0,317
<b>VI. Résultat non réalisé de l'exercice</b>		<b>6.342,47</b>	<b>0,011</b>
<b>VII. Résultat de l'exercice</b>		<b>1.065.804,22</b>	<b>1,794</b>

**Évolution du fonds de placement**

	EUR	2025 EUR
<b>I. Valeur du fonds de placement au début de l'exercice</b>		<b>15.749.792,94</b>
1. Distribution/abattement fiscal pour l'exercice précédent		-103.549,47
2. Afflux de fonds (net)		-967.386,34
a) Afflux de fonds provenant des ventes de certificats de parts	790.429,72	
b) Sorties de fonds liées aux rachats de certificats de parts	-1.757.816,06	
3. Péréquation des revenus/charges		32.958,92
4. Résultat de l'exercice		1.065.804,22
dont : variation nette des plus-values non réalisées	195.005,50	
dont : variation nette des moins-values non réalisées	-188.663,03	
<b>II. Valeur du fonds de placement à la fin de l'exercice</b>		<b>15.777.620,27</b>

**Utilisation des revenus du fonds de placement**

	total EUR	total EUR	par part <sup>10)</sup> EUR
<b>I. Disponible pour la distribution</b>		<b>3.279.917,89</b>	<b>5,519</b>
1. Report de l'exercice précédent		2.220.456,14	3,737
2. Résultat réalisé de l'exercice		1.059.461,75	1,783
<b>II. Non affecté à la distribution</b>		<b>3.162.375,51</b>	<b>5,322</b>
1. Affecté au réinvestissement		795.732,47	1,339
2. Report à nouveau		2.366.643,04	3,983
<b>III. Distribution totale</b>		<b>117.542,38</b>	<b>0,198</b>
1. Distribution finale		117.542,38	0,198

<sup>9, 10</sup> Des différences mineures sont possibles, en raison de l'arrondi des pourcentages dans le calcul.

**Aperçu comparatif des trois derniers exercices / La Française Systematic Global Listed Infrastructure IC  
Exercice**

	Valeur de la catégorie de parts	Valeur par part
	à la fin de l'exercice	
	EUR	EUR
2025	13.259,73	1.325,97
2024	12.266,06	1.226,61
2023	382.308,62	1.083,03
2022	458.073,38	1.098,50

**Aperçu comparatif des trois derniers exercices / La Française Systematic Global Listed Infrastructure I  
Exercice**

	Valeur de la catégorie de parts	Valeur par part
	à la fin de l'exercice	
	EUR	EUR
2025	1.323.282,12	1.731,77
2024	1.574.886,37	1.618,41
2023	1.824.167,21	1.446,05
2022	1.954.223,82	1.483,30

**Aperçu comparatif des trois derniers exercices / La Française Systematic Global Listed Infrastructure RC  
Exercice**

	Valeur de la catégorie de parts	Valeur par part
	à la fin de l'exercice	
	EUR	EUR
2025	12.727,74	12,73
2024	11.862,32	11,86
2023	10.553,60	10,55
2022	10.785,05	10,79

**Aperçu comparatif des trois derniers exercices / La Française Systematic Global Listed Infrastructure R  
Exercice**

	Valeur de la catégorie de parts	Valeur par part
	à la fin de l'exercice	
	EUR	EUR
2025	15.777.620,27	26,55
2024	15.749.792,94	24,91
2023	16.159.919,17	22,33
2022	18.380.414,90	22,99

# La Française Systematic Global Listed Infrastructure

## Annexe en application de l'article 7, alinéa 9 du Règlement allemand sur la comptabilité et l'évaluation des investissements en capital (KARBV)

Informations fournies en vertu du règlement sur les instruments dérivés

Aucune transaction sur instruments dérivés n'a été conclue au cours de l'exercice.

L'utilisation du plafond du potentiel de risque de marché pour ce fonds spécial a été déterminée selon une approche simple conformément au règlement sur les produits dérivés.

### Autres informations

<b>La Française Systematic Global Listed Infrastructure IC</b>			<b>DE000A2P4YX9</b>
<b>Numéro d'identification international de sécurité (ISIN)</b>			
<b>Valeur par part</b>	<b>EUR</b>		<b>1.325,97</b>
<b>Parts en circulation</b>	<b>UNITÉ</b>		<b>10</b>
Date de lancement			15/07/2020
Montant minimum d'investissement	EUR		100.000
Investisseurs			Investisseurs institutionnels
Commission de souscription actuelle	%		0,00
Commission de rachat actuelle	%		0,00
Frais de gestion par an	%		0,75
Affectation du résultat			capitalisation
<b>La Française Systematic Global Listed Infrastructure I</b>			<b>DE000A0MKQN1</b>
<b>Numéro d'identification international de sécurité (ISIN)</b>			
<b>Valeur par part</b>	<b>EUR</b>		<b>1.731,77</b>
<b>Parts en circulation</b>	<b>UNITÉ</b>		<b>764</b>
Date de lancement			14/08/2014
Montant minimum d'investissement	EUR		100.000
Investisseurs			Investisseurs institutionnels
Commission de souscription actuelle	%		0,00
Commission de rachat actuelle	%		0,00
Frais de gestion par an	%		0,75
Affectation du résultat			distribution
<b>La Française Systematic Global Listed Infrastructure RC</b>			<b>DE000A2P4YW1</b>
<b>Numéro d'identification international de sécurité (ISIN)</b>			
<b>Valeur par part</b>	<b>EUR</b>		<b>12,73</b>
<b>Parts en circulation</b>	<b>UNITÉ</b>		<b>1.000</b>
Date de lancement			15/07/2020
Montant minimum d'investissement	EUR		aucun
Investisseurs			Investisseurs privés
Commission de souscription actuelle	%		5,00
Commission de rachat actuelle	%		0,00
Frais de gestion par an	%		1,50
Affectation du résultat			capitalisation
<b>La Française Systematic Global Listed Infrastructure R</b>			<b>DE0009763342</b>
<b>Numéro d'identification international de sécurité (ISIN)</b>			
<b>Valeur par part</b>	<b>EUR</b>		<b>26,55</b>
<b>Parts en circulation</b>	<b>UNITÉ</b>		<b>594.249</b>
Date de lancement			02/07/2001
Montant minimum d'investissement	EUR		aucun
Investisseurs			Investisseurs privés
Commission de souscription actuelle	%		5,00
Commission de rachat actuelle	%		0,00
Frais de gestion par an	%		1,50
Affectation du résultat			distribution
<b>Proportion des titres dans l'actif du fonds (en %)</b>			<b>99,29</b>
<b>Proportion d'instruments dérivés dans l'actif du fonds (en %)</b>			<b>0,00</b>

### Information sur les procédures utilisées pour évaluer les actifs

L'évaluation des actifs a été effectuée pendant l'exercice ainsi qu'à la date de clôture du rapport au 31/12/2025, en principe au dernier cours de bourse ou de marché négocié, qui garantit une évaluation fiable.

Les actifs qui ne sont ni admis à la négociation sur des bourses, ni admis sur un autre marché organisé ou intégrés dans celui-ci, ou pour lesquels aucun cours négociable n'est disponible, sont évalués à leur valeur vénale actuelle, qui est appropriée si elle est évaluée avec soin selon des modèles d'évaluation adéquats, en tenant compte des conditions actuelles du marché.

Au cours de l'exercice ainsi qu'à la date de clôture du rapport au 31/12/2025, les actifs suivants n'ont pas été évalués au dernier cours de bourse ou de marché négocié :

Avoirs en banque et autres Actif	à la valeur nominale
Passif	au montant du remboursement
Conversion des monnaies étrangères	sur la base des cours spot de clôture de WM Company / Reuters

**Informations sur la transparence et le ratio de coûts totaux conformément à l'art. 16 (1) alinéa 3 du Règlement allemand sur la comptabilité et l'évaluation des investissements en capital (KARBV)**

Ratio des coûts totaux (en %)

Le ratio des frais totaux exprime l'ensemble des frais et paiements supportés par le fonds au cours de l'exercice (hors frais de transaction) par rapport à la valeur nette d'inventaire moyenne du fonds de placement.

<b>La Française Systematic Global Listed Infrastructure IC</b>	<b>1,07</b>
<b>La Française Systematic Global Listed Infrastructure I</b>	<b>1,07</b>
<b>La Française Systematic Global Listed Infrastructure RC</b>	<b>1,82</b>
<b>La Française Systematic Global Listed Infrastructure R</b>	<b>1,82</b>

**Taux de rotation du portefeuille (PTR)**

**0,98**

Le PTR indique le taux de rotation des parts du fonds de placement et est calculé comme suit : le montant le plus faible de la contre-valeur des achats et des ventes d'actifs de la période de référence concernée, divisé par la valeur nette d'inventaire moyenne.

**Rémunérations versées à la société de gestion ou à des tiers, hors péréquation des revenus** **EUR** **134,04**

**La Française Systematic Global Listed Infrastructure IC**

<b>Frais de gestion fixes</b>	<b>EUR</b>	<b>95,70</b>
Commission forfaitaire*	EUR	38,34
dont : frais de dépositaire	EUR	0,00
dont : droits de garde	EUR	0,00
dont : frais de prestataires tiers	EUR	0,00
dont : frais de recouvrement de la retenue à la source	EUR	0,00
dont : frais de service	EUR	4.895,80
dont : frais d'audit	EUR	0,00

**Rémunérations versées à la société de gestion ou à des tiers, hors péréquation des revenus** **EUR** **16.225,19**

**La Française Systematic Global Listed Infrastructure I**

<b>Frais de gestion fixes</b>	<b>EUR</b>	<b>11.591,55</b>
Commission forfaitaire*	EUR	4.633,64
dont : frais de dépositaire	EUR	0,00
dont : droits de garde	EUR	0,00
dont : frais de prestataires tiers	EUR	0,00
dont : frais de recouvrement de la retenue à la source	EUR	0,00
dont : frais de service	EUR	5.205,94
dont : frais d'audit	EUR	0,00

**Rémunérations versées à la société de gestion ou à des tiers, hors péréquation des revenus** **EUR** **221,20**

**La Française Systematic Global Listed Infrastructure RC**

<b>Frais de gestion fixes</b>	<b>EUR</b>	<b>184,48</b>
Commission forfaitaire*	EUR	36,72
dont : frais de dépositaire	EUR	0,00
dont : droits de garde	EUR	0,00
dont : frais de prestataires tiers	EUR	0,00
dont : frais de recouvrement de la retenue à la source	EUR	0,00
dont : frais de service	EUR	4.955,19
dont : frais d'audit	EUR	0,00

**Rémunérations versées à la société de gestion ou à des tiers, hors péréquation des revenus** **EUR** **288.683,69**

**La Française Systematic Global Listed Infrastructure R**

<b>Frais de gestion fixes</b>	<b>EUR</b>	<b>233.111,04</b>
Commission forfaitaire	EUR	46.622,61
dont : frais de dépositaire	EUR	20.444,09
dont : droits de garde	EUR	2.029,46
dont : frais de prestataires tiers	EUR	0,00
dont : frais de recouvrement de la retenue à la source	EUR	7.080,50
dont : frais de service	EUR	8.824,03
dont : frais d'audit	EUR	4.557,70

\*) Les frais dépassant les frais de gestion et la commission forfaitaire sont supportés par la société de gestion.

**Coûts de transaction** **EUR** **23.741,97**

Total des frais accessoires de l'acquisition (coûts d'acquisition) et des frais de cession des actifs.

La part des transactions sur titres effectuées pour le compte du fonds de placement au cours de la période sous revue par l'intermédiaire de courtiers qui sont des entreprises et des personnes étroitement liées s'est élevée à 0,00 %. Leur montant total s'élevait à 0,00 EUR.

**Informations sur les coûts**

La société de gestion de capitaux ne perçoit pas de rétrocessions sur les rémunérations et remboursements de frais versés par le fonds au dépositaire et à des tiers.

La société de gestion de capitaux ne verse aucune rémunération aux intermédiaires.

Au cours de l'exercice, le fonds de placement a détenu les parts d'investissement suivantes avec leurs frais de gestion correspondants :

LA FRANCAISE - LF Trésorerie	FR0010609115	0,09
------------------------------	--------------	------

#### Notes relatives au compte de résultat

La variation nette des plus-values et moins-values latentes est déterminée en comparant, au cours de chaque exercice, les approches de valorisation des actifs prises en compte dans le prix des parts avec leurs coûts d'acquisition historiques respectifs, en intégrant le montant des différences positives dans le total des plus-values latentes, en intégrant le montant des différences négatives dans le total des moins-values latentes et en calculant les variations nettes à partir de la comparaison des postes de totalisation à la fin de l'exercice avec les postes de totalisation au début de l'exercice.

#### Informations à fournir sur les opérations de financement sur titres conformément au règlement (UE) 2015/2365

Aucune opération de financement de titres ou swap de rendement total au sens du règlement (UE) 2015/2365 n'a été conclue au cours de l'exercice.

#### Informations sur la rémunération conformément à l'article 101 al. 4, N° 1-5 du code allemand des investissements (KAGB) :

Total des rémunérations des salariés versées au cours de l'exercice écoulé de la société de gestion de capitaux	3.123.737	* Valeur en KEUR * Exercice 2024
dont rémunération fixe	2.727.487	* Valeur en KEUR * Exercice 2024
dont rémunération variable	396.250	* Valeur en KEUR * Exercice 2024
Rémunérations versées directement sur le fonds	0	* Valeur en KEUR * Exercice 2024
Nombre d'employés de la société de gestion de capitaux	24,57	* Direction comprise
Montant du Carried Interest versé	0	* Valeur en KEUR * Exercice 2024
Total des rémunérations versées au cours de l'exercice écoulé de la société de gestion de capitaux au preneur de risque	2.450.759	* Valeur en KEUR * Exercice 2024
dont directeur	0	
dont autres cadres dirigeants	0	
dont autres porteurs de risques	0	
dont salariés ayant des fonctions de contrôle	0	
dont salariés avec le même niveau de revenu	0	
La politique de rémunération s'appuie sur les dispositions réglementaires de l'article 37 KAGB al. 1 pour les sociétés de gestion de capitaux et sur les prescriptions de la directive 2009/65/CE modifiée (article 14a al. 2 et 14b al. 1, 3 et 4 de la directive OPCVM).		Directive 2009/384/CE, section 8 a) :
Le conseil de surveillance de la Société définit, sur proposition du comité de rémunération du Groupe La Française (GLF), les principes généraux de la politique de rémunération, les revoit au moins une fois par an et est responsable de leur mise en œuvre. Les principes de la politique de rémunération sont approuvés par le conseil de surveillance. En outre, un comité de rémunération a été mis en place par le Groupe La Française (GLF) pour toutes les sociétés du périmètre de consolidation afin de démontrer les compétences et l'indépendance dans l'évaluation de la politique, les pratiques de rémunération et les incitations à la gestion des risques. Le comité de rémunération a été mis en place par GLF pour toutes les sociétés du périmètre de consolidation afin de garantir les compétences et l'indépendance dans l'évaluation de la politique de rémunération, des pratiques en la matière et des mesures d'incitation en matière de gestion des risques. Le comité de rémunération est responsable de la mise en œuvre de toutes les dispositions prévues dans le règlement intérieur et examine, au moins une fois par an, le système de rémunération afin d'en vérifier l'adéquation et la conformité avec toutes les exigences réglementaires.		informations concernant le processus décisionnel suivi pour définir la politique de rémunération, incluant, le cas échéant, des informations sur la composition et le mandat du comité de rémunération, les noms des consultants externes dont les services ont été utilisés pour définir la politique de rémunération et le rôle des parties prenantes concernées Directive 2009/384/CE, section 8 b) :
La rémunération des employés de LFSAM GmbH comprend les composantes suivantes :		
• Une part fixe, prenant en compte le poste et le périmètre de responsabilité d'un collaborateur et		
• Une composante variable comprenant un système d'incitation visant à prendre en compte la performance individuelle du salarié concerné, ses contributions et son comportement, la performance de l'entité opérationnelle à laquelle il appartient ainsi que les résultats de la société dans son ensemble et sa contribution aux résultats du GLF.		informations sur le lien entre la rémunération et les performances
La part fixe de la rémunération totale d'un salarié tient compte de son poste et de son niveau de responsabilité. La part fixe est suffisamment élevée pour favoriser l'embauche et la stabilité du personnel et ne pas susciter de prise de risque chez les salariés, de sorte que leur activité ne devrait pas avoir d'impact significatif sur la propension au risque de la société.		
Les employés de LFSAM GmbH qui ont atteint leurs objectifs (c'est-à-dire qui ont rempli les critères quantitatifs et qualitatifs) peuvent recevoir une rémunération variable. En outre, les salariés recrutés pour des fonctions de contrôle et auxquels une composante variable de la rémunération est accordée sont rémunérés indépendamment de la performance des secteurs d'activité qu'ils contrôlent, une fois que les objectifs liés à leurs fonctions ont été atteints. LFSAM GmbH a opté pour le « bonus pool » comme système global de rémunération variable.		1. Directive 2009/384/CE, section 8, points c) et d) :
Le « bonus pool » est réparti entre les différentes sociétés du groupe en fonction de la réalisation des objectifs. Le « bonus pool » est distribué à chaque salarié selon une double clé de répartition, en fonction de la contribution de son entité opérationnelle aux résultats du GLF et de la réalisation de ses propres objectifs. La part variable à verser au salarié concerné est déterminée selon des critères à la fois quantitatifs et qualitatifs. Les critères quantitatifs et qualitatifs d'évaluation de la performance dépendent du poste du collaborateur.		informations sur les critères utilisés pour mesurer les performances et la prise en compte du risque, ainsi que sur les critères de performance ouvrant droit à l'attribution d'actions, d'options ou de composantes variables de la rémunération.
Conformément aux dispositions de la directive OPCVM, la Société a mis en place un système spécifiquement adapté à la composante variable de la rémunération des « salariés concernés par les risques ». Conformément à une procédure d'analyse qualitative et quantitative récurrente chaque année, les collaborateurs concernés par les risques sont identifiés. Les collaborateurs ayant une influence significative sur le profil de risque de la société et des OPCVM qu'elle gère sont considérés comme salariés concernés par les risques. Pour ces personnes, une part d'au moins 50 % de la rémunération variable (à partir d'un seuil de 100 000 EUR) est reportée sur une période d'au moins trois ans. Ces 50 % (Deferred Bonus) sont indexés sur un panier de fonds et répartis progressivement sur trois ans.		2. Art. 101, par. 4, N° 3 du code allemand des investissements (KAGB) et art. 107, par. 4 du règlement délégué complétant la directive AIFM

Description de la manière dont ont été calculés les rémunérations et, le cas échéant, les autres

avantages

Le système de rémunération a été contrôlé conformément aux exigences réglementaires en vigueur pour l'exercice 2024 par le comité de rémunération. En résumé, il a pu être constaté que le système de rémunération de l'exercice 2024 était conçu de manière appropriée et répondait aux exigences réglementaires.

Note d'intention : art. 101 par. 4 n° 4 du code allemand des investissements en relation avec l'art. 14 ter, par. 1, lettres c) et d) de la directive OPCVM.

Les modifications suivantes ont été apportées à la politique de rémunération 2023 depuis la politique de rémunération 2024 :

Résultats de la révision annuelle de la politique de rémunération  
Note d'intention : art. 101, par. 4, n° 5, du code allemand des investissements

- Adaptation de la composition du comité

Informations sur les modifications substantielles apportées à la politique de rémunération définie

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier paragraphe, du règlement (UE) 2020/852

Nom du produit :

La Française Systematic Global Listed Infrastructure

Identifiant d'identité juridique :

529900IJHMNUYM0U2489

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires de ces investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : \_\_\_ %

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : \_\_\_ %

Il **promouvait des caractéristiques environnementales/sociales** et bien qu'il n'ait pas eu pour objectif l'investissement durable, il présentait une proportion minimale de \_\_\_ % d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**.



**Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?**

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Au cours de la période de référence, les actifs du fonds ont été consacrés à des investissements qui respectent systématiquement des critères environnementaux, sociaux ou de gouvernance (critères ESG). Dans ce contexte, les questions relatives, par exemple, à l'environnement et à la protection du climat, aux droits de l'homme, à la sécurité et à la santé, au reporting ainsi qu'à la lutte contre la corruption et les actes de corruption ont été prises en compte. L'utilisation d'un facteur ESG a permis d'attribuer une note élevée aux investissements sélectionnés, qui présentaient de bons indicateurs selon des critères environnementaux (E), sociaux (S) et de bonne gouvernance (G).

Tout d'abord, l'univers d'investissement possible pour le Groupe La Française a été limité par une politique d'exclusion applicable à tous les produits et basée principalement sur des critères ESG mais aussi sur d'autres principes.

Aucune valeur de référence n'a été déterminée pour établir si et dans quelle mesure le fonds d'investissement est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut.

Les critères d'exclusion minimaux suivants liés à la durabilité ont été appliqués aux investissements directs conformément à la politique d'exclusion du Groupe La Française :

	Critères d'exclusion	
<b>Défense et sécurité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mines antipersonnel</li> <li>- Munitions à fragmentation</li> <li>- Armes biologiques et chimiques</li> <li>- Armes nucléaires provenant d'États non dotés de telles armes</li> <li>- Systèmes de lancement d'armes de destruction massive</li> </ul>	
<b>Tabac</b>	Critères d'exclusion	Seuil d'exclusion
	- Part du chiffre d'affaires provenant de la fabrication de produits de tabac traditionnels	> 0 %
	- Part du chiffre d'affaires provenant de la distribution de produits du tabac traditionnels	> 15 %
<b>Déforestation</b>	Critères d'exclusion	
	Liste des exclusions de l'Institut Mutualiste pour l'Environnement et la Solidarité	
<b>Charbon</b>	Critères d'exclusion	Seuil d'exclusion
	- Production annuelle de charbon	10 millions de tonnes
	- Capacité de production d'électricité à partir du charbon	> 5 GW
	- Part du chiffre d'affaires provenant du charbon	>10 %

			> 10 %
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Part du charbon dans le mix de production énergétique</li> <li>- Pas de développement de nouvelles capacités</li> </ul>		
<b>Combustibles fossiles</b>	Critères d'exclusion	Ap-proche stricte	Approche alternative
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Part de la production de combustibles fossiles non conventionnels</li> </ul>	> 20 %	> 30 %
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement de nouveaux projets liés aux énergies fossiles (en millions de barils équivalent pétrole)</li> </ul>	Inadmissible	N/A
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Part des investissements dans les énergies à faible intensité carbone (en % des CAPEX)</li> </ul>	N/A	Min 20 % CAPEX
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Part des investissements dans de nouveaux projets liés aux énergies fossiles (en % des CAPEX)</li> </ul>	N/A	Max "=" % CAPEX à faible intensité carbone
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyse d'un plan de transformation crédible et renforcement du dialogue avec les actionnaires</li> </ul>	N/A	Analyse
<b>Controverses</b>	Critères d'exclusion		
	Controverses majeures identifiées, analysées et validées		

Dans l'univers d'investissement réduit par l'application des critères d'exclusion, les meilleurs 80 % des entreprises ont été sélectionnés sur la base de leur score ESG. Les gestionnaires de portefeuille de La Française Systematic Asset Management GmbH ont sélectionné au moins 45 actions. L'accent est mis sur la sélection des différents titres. Celle-ci a été effectuée selon un système de points purement systématique et sans pronostic, sur la base de classements, en tenant compte également de critères de durabilité et de bonne gouvernance d'entreprise. Le processus de sélection est régulièrement réexaminé.

Les Principes pour l'investissement responsable (PRI) des Nations Unies ont également été respectés.

Le fonds d'investissement a également tenu compte des principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. D'autres explications figurent dans la section « Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ? ».

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Dans l'ensemble, tous les indicateurs environnementaux, sociaux et de gouvernance ont bien évolué au cours de la période de référence. Comme les facteurs de durabilité utilisés pour évaluer chaque investissement varient, nous ne pouvons pas donner de score global.

Tous les critères d'exclusion contraignants pour le fonds de placement ont été respectés au cours de la période de référence. Au cours de la période de référence, il n'y a pas eu de violation active des limites selon les exclusions définies.

L'évolution concernant les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité est décrite plus en détail dans la section distincte.

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

Allocation d'actifs au cours de la période sous revue	Date de référence 31/12/2025	Date de référence 31/12/2024
#1 Alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales	99,57 %	99,57 %
#2 Autres	0,43 %	0,43 %

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Le produit financier a promu des caractéristiques environnementales et/ou sociales, mais n'a pas visé d'investissements durables au sens des définitions de l'article 2, point 17, du règlement sur la publication d'informations.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les

facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Comment les indicateurs concernant les principales incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

N/A

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

N/A

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important », en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe de « prévention des atteintes significatives » ne s'applique qu'aux investissements sous-jacents au produit financier qui respectent les critères de l'Union en matière d'activités économiques écologiquement durables. Les investissements sous-jacents à la partie restante de ce produit financier ne tiennent pas compte des critères de l'Union relatifs aux activités économiques écologiquement durables.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



### **Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?**

Grâce à l'application stricte des critères d'exclusion et à la prise en compte de l'évaluation des PAI, le fonds d'investissement tient compte des principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, conformément aux indicateurs de durabilité obligatoires visés à l'annexe 1, tableau 1, du règlement (UE) 2022/1288 (indicateurs PAI obligatoires).

En outre, le fonds d'investissement tient compte d'un indicateur facultatif conformément à l'annexe 1, tableau 2, point 14, et à l'annexe 1, tableau 3, point 16, du règlement (UE) 2022/1288 (indicateurs PAI facultatifs).



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La détermination des 15 principaux investissements se fait à quatre dates de référence par an (31 mars, 30 juin, 30 septembre et 31 décembre), avec à chaque fois la valeur moyenne de l'investissement principal.

La liste comprend les investissements qui ont constitué la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

01/01/2025 – 31/12/2025

Investissements les plus importants	Secteur	En % des actifs	Pays
ITALGAS	Fourniture d'énergie	2,21 %	Italie
ENGIE	Fourniture d'énergie	2,14 %	France
Redes Energeticas Nacionais	Fourniture d'énergie	2,12 %	Portugal
Snam Rete Gas	Fourniture d'énergie	2,10 %	Italie
Klepierre	Autres services financiers	2,08 %	France
Firstgroup Plc	Industrie	2,08 %	Grande-Bretagne
Enel Spa	Fourniture d'énergie	2,07 %	Italie
Capitaland Mall Trust	Autres services financiers	2,06 %	Singapour
Japan Real Estate Investment	Autres services financiers	2,05 %	Japon
Centrica Plc	Fourniture d'énergie	2,05 %	Grande-Bretagne
Terna Spa	Fourniture d'énergie	2,05 %	Italie
Hydro One Ltd	Fourniture d'énergie	2,05 %	Canada
Enagas	Fourniture d'énergie	2,04 %	Espagne
Scentre Group	Autres services financiers	2,03 %	Australie
Canadian Utilities LTD-A	Fourniture d'énergie	2,03 %	Canada



### Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Les investissements liés à la durabilité sont tous les investissements qui contribuent à la réalisation des caractéristiques environnementales et/ou sociales de la stratégie d'investissement. À la date de clôture du rapport, la part des investissements liés à la durabilité était de 99,57 %.

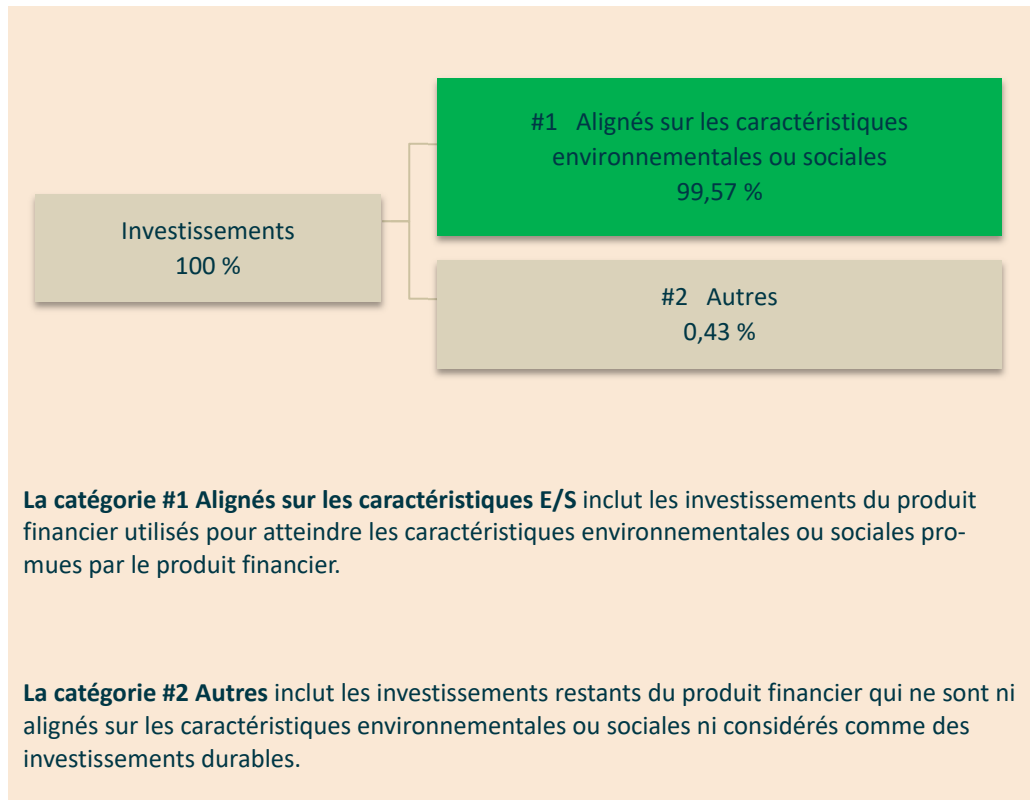
L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

### ● Quelle était l'allocation des actifs ?

Le fonds est un fonds d'actions investissant à l'échelle mondiale et se concentrant sur des secteurs spécifiques. L'accent a été mis sur la sélection des titres individuels, notamment en fonction des caractéristiques environnementales ou sociales promues par la stratégie d'investissement.

Celle-ci a été effectuée selon un système de points purement systématique et sans pronostic, sur la base de classements, en tenant compte également de critères de durabilité et de bonne gouvernance d'entreprise.

À la date de clôture du rapport, la proportion d'investissements liés à la durabilité était de 99,57 %. À la date de clôture du rapport, la part des autres investissements s'élevait à 0,43 % et se composait de liquidités destinées à la gestion de la trésorerie, de produits dérivés ou d'instruments financiers qui ne satisfont pas aux exigences de durabilité ou pour lesquels on ne dispose pas de données suffisantes pour évaluer leur présence. Toutefois, pour ces derniers, les exclusions obligatoires définies pour le fonds de placement ont été respectées.



Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Le fonds d'investissement investit essentiellement à 20,86 % dans le secteur des services aux entreprises, à 8,19 % dans les autres services financiers et à 2,08 % dans le secteur industriel.

D'autres informations générales à ce sujet peuvent également être consultées dans la section « Rapport d'activité ».



● **Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Bien que la stratégie d'investissement du fonds ne vise pas à réaliser des investissements durables au sens du règlement sur la publication d'informations, la Commission européenne a clarifié la situation en ce qui concerne la conformité à la taxinomie de l'Union européenne, à condition, entre autres, que les caractéristiques environnementales soient promues.

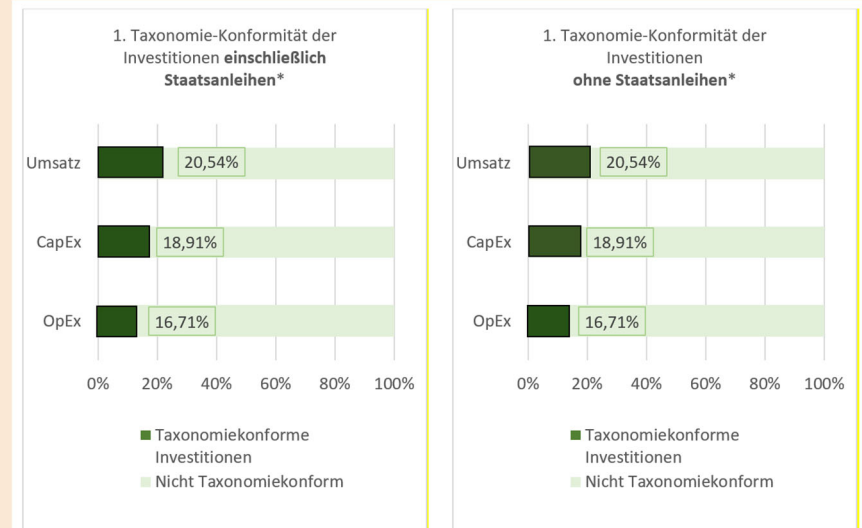
Les quotas de taxinomie réels sont disponibles dans les graphiques ci-dessous.

**Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?**

Oui:  Dans le gaz fossile  Dans le nucléaire

Non

**Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.**



\*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

**Les activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

**Les activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances.

- **Quelle était la part d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**


La proportion des investissements dans les activités transitoires était de 1,75 %.  
La proportion des investissements dans les activités habilitantes était de 6,89 %.

- **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

<b>Part des investissements conformes à la taxinomie, y compris les emprunts d'État*, au cours de la période sous revue</b>	<b>2024</b>	<b>2024</b>
Chiffre d'affaires	20,54 %	17,70 %
CapEx	18,91 %	15,36 %
OpEx	16,71 %	13,54 %

<b>Part des investissements conformes à la taxinomie, hors obligations d'État*, au cours de la période sous revue</b>	<b>2024</b>	<b>2024</b>
Chiffre d'affaires	20,54 %	17,70 %
CapEx	18,91 %	15,36 %
OpEx	16,71 %	13,54 %



Le symbole  représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



### Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier a promu des caractéristiques environnementales et/ou sociales, mais n'a pas visé d'investissements durables au sens des définitions de l'article 2, point 17, du règlement sur la publication d'informations.



### Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Le produit financier a promu des caractéristiques environnementales et/ou sociales, mais n'a pas visé d'investissements durables au sens des définitions de l'article 2, point 17, du règlement sur la publication d'informations.



### Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Au cours de la période de référence, les autres investissements étaient constitués de liquidités destinées à la gestion de la trésorerie, de produits dérivés ou d'instruments financiers qui ne satisfont pas aux exigences de durabilité ou pour lesquels on ne dispose pas de données suffisantes pour évaluer leur présence. Toutefois, pour ces derniers, les exclusions obligatoires définies pour le fonds de placement ont été respectées.



### Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

La société a défini des critères d'exclusion contraignants pour ce produit financier, sur la base de critères ESG. Cet examen a été intégré à la gestion interne indépendante des risques, qui supervise les exigences spécifiques découlant du processus d'investissement ESG au moyen de systèmes techniques appropriés. En outre, des listes positives/négatives sont régulièrement mises à la disposition des gestionnaires

du portefeuille pour être prises en compte dans le processus d'investissement. Les listes sont mises en œuvre et surveillées (dans la mesure du possible) dans le système. Dans les cas où il n'est pas encore possible de garantir un contrôle systémique, un contrôle est assuré par les gestionnaires de portefeuille.

Les critères d'exclusion minimaux liés à la durabilité reposaient sur des informations transmises par un fournisseur de données externe et étaient codés dans le cadre de la conformité pré et post-trade. L'examen a été effectué au moins tous les six mois.

Un modèle de notation ESG a également été appliqué. Le fonds d'investissement a également tenu compte des principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. D'autres explications figurent dans la section « Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ? ».

Les Principes pour l'investissement responsable (PRI) des Nations Unies sont également respectés.



#### **Quelle a été la performance de ce produit par rapport à l'indice de référence durable ?**

Aucun indice de référence n'a été déterminé pour établir si le fonds d'investissement est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promet.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

- ***En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?***

N/A

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet ?***

N/A

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***



N/A

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

N/A

Francfort-sur-le-Main, le 31/03/2026

**La Française Systematic Asset Management GmbH**

*La direction*

## OPINION DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À La Française Systematic Asset Management GmbH, Francfort-sur-le-Main

### *Opinion d'audit*

Nous avons effectué l'audit du rapport annuel du fonds commun de placement La Française Systematic Global Listed Infrastructure – comprenant le rapport d'activité pour l'exercice allant du 01/01/2025 au 31/12/2025, l'état du patrimoine et l'état des actifs au 31/12/2025, le compte de résultat, le compte d'affectation, l'état du portefeuille pour l'exercice allant du 01/01/2025 au 31/12/2025, ainsi que l'aperçu comparatif des trois derniers exercices, l'état des opérations réalisées au cours de la période sous revue dans la mesure où elles ne font plus l'objet de l'état du patrimoine, ainsi que l'annexe. Les autres informations figurant dans la section « Autres informations » ne font pas partie intégrante de l'audit du rapport annuel et n'ont donc pas été prises en compte dans la formulation de l'opinion d'audit sur le rapport annuel, conformément aux dispositions légales.

Selon notre appréciation, sur la base des informations recueillies lors de l'audit, le rapport annuel ci-joint est conforme, sur tous les points essentiels, aux dispositions du code allemand des investissements (KAGB) et aux règlements européens applicables et permet, dans le respect de ces dispositions, de se faire une idée complète de la situation et de l'évolution réelles du fonds de placement.

### *Base pour l'opinion d'audit*

Nous avons effectué notre contrôle du rapport annuel conformément à l'article 102 du code allemand des investissements (KAGB) en respectant les principes allemands de contrôle régulier des comptes établis par l'Institut allemand des réviseurs d'entreprise (IDW). Notre responsabilité au titre de ces règles et principes est décrite plus en détail dans la section « Responsabilité de l'auditeur concernant l'audit du rapport annuel » de notre opinion. Nous sommes indépendants de La Française Systematic Asset Management GmbH, Francfort-sur-le-Main, conformément aux dispositions du droit commercial et professionnel allemand et nous avons rempli nos autres obligations professionnelles allemandes conformément à ces exigences. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit sur le rapport annuel.

### *Autres informations*

Les représentants légaux de La Française Systematic Asset Management GmbH, Francfort-sur-le-Main sont responsables des autres informations. Les autres informations comprennent :

- les autres informations et explications relatives au fonds dans le rapport annuel, à l'exception des éléments du rapport annuel audité mentionnés dans l'opinion d'audit ainsi que de notre opinion
- les informations visées à l'article 11 du règlement (UE) 2019/2088 et aux articles 5 à 7 du règlement (UE) 2020/852.

Dans le cadre de notre audit, il nous incombe de prendre connaissance des autres informations susmentionnées et d'évaluer si celles-ci :

- présentent des incohérences importantes par rapport au rapport annuel ou aux informations dont nous avons pris connaissance lors de notre audit, ou
- semblent présenter d'autres inexactitudes significatives.

### *Responsabilité des représentants légaux et du conseil de surveillance pour le rapport annuel*

Les représentants légaux de La Française Systematic Asset Management GmbH, Francfort-sur-le-Main, sont responsables de l'établissement du rapport annuel qui correspond aux prescriptions du code allemand des investissements et aux règlements européens y afférents dans tous les points essentiels et, à cet égard, du fait que le rapport annuel permet, en vertu de ces prescriptions, de se faire une image globale de la situation et de l'évolution réelles du fonds commun de placement. En outre, les représentants légaux sont responsables du contrôle interne qu'ils ont défini comme nécessaire, conformément à ces règles, pour permettre l'établissement d'un rapport annuel exempt d'inexactitudes significatives résultant d'actes délictueux (manipulation des comptes et atteinte aux intérêts pécuniaires) ou d'erreurs.

Lors de l'établissement du rapport annuel, les représentants légaux sont responsables de l'intégration dans le rapport des événements, décisions et facteurs susceptibles d'avoir une influence significative sur l'évolution future du fonds d'investissement. Cela signifie entre autres que les représentants légaux doivent, lors de l'établissement du rapport annuel, évaluer la poursuite des activités du fonds de placement et qu'ils ont la responsabilité d'indiquer les faits en rapport avec la poursuite des activités du fonds de placement, dans la mesure où ils sont pertinents.

Le conseil de surveillance de La Française Systematic Asset Management GmbH, Francfort-sur-le-Main, est responsable de la surveillance du processus de comptabilité de La Française Systematic Asset Management GmbH, Francfort-sur-le-Main, pour l'établissement du rapport annuel du fonds de placement.

#### *Responsabilité de l'auditeur en matière d'audit du rapport annuel*

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que le rapport annuel, dans son ensemble, ne comporte pas d'anomalies significatives résultant d'actes délictueux ou d'erreurs, et d'exprimer une opinion sur le rapport annuel.

Une assurance raisonnable est un niveau d'assurance élevé, mais ne garantit pas qu'un audit réalisé conformément à l'article 102 du KAGB, dans le respect des principes allemands de l'audit en bonne et due forme établis par l'Institut allemand des réviseurs d'entreprise (IDW), détectera en permanence une présentation erronée importante. Les fausses déclarations peuvent résulter d'actes délictueux ou d'erreurs et sont considérées comme significatives si l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles influencent, individuellement ou collectivement, les décisions économiques prises par les utilisateurs sur la base de ce rapport annuel.

Au cours de l'audit, nous faisons preuve de discernement et conservons une attitude critique. En outre,

- nous identifions et évaluons les risques d'anomalies significatives, résultant d'actes délictueux ou d'erreurs, dans le rapport annuel, planifions et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque qu'une anomalie significative résultant d'actes délictueux ne soit pas détectée est plus élevé que le risque qu'une anomalie significative résultant d'erreurs ne soit pas détectée, car les actes délictueux peuvent impliquer des collusions frauduleuses, des falsifications, des omissions intentionnelles, des déclarations trompeuses ou la mise en échec des contrôles internes ;
- nous acquérons une compréhension des contrôles internes pertinents pour l'audit du rapport annuel afin de concevoir des procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité des contrôles internes de La Française Systematic Asset Management GmbH, Francfort-sur-le-Main ;
- nous évaluons l'adéquation des méthodes comptables appliquées par les représentants légaux de La Française Systematic Asset Management GmbH, Francfort-sur-le-Main, pour l'établissement du rapport annuel, ainsi que le caractère représentatif des

valeurs estimées et des informations y afférentes présentées par les représentants légaux ;

- nous tirons des conclusions sur la base des éléments probants recueillis, afin de déterminer s'il existe une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de jeter un doute important sur la capacité à poursuivre l'exploitation du fonds de placement. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention, dans notre opinion, sur les informations correspondantes fournies dans le rapport annuel ou, si ces informations sont inappropriées, de modifier notre opinion. Nous formulons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis à la date de notre rapport. Des événements ou circonstances futurs pourraient toutefois conduire à la cessation des activités du fonds.
- nous évaluons la présentation, la structure et le contenu du rapport annuel, y compris les informations fournies, ainsi que la question de savoir si le rapport annuel présente les opérations et événements sous-jacents de telle sorte que le rapport annuel permette de se faire une idée complète de la situation et de l'évolution réelles du fonds de placement, dans le respect des dispositions du KAGB allemand et des règlements européens applicables.

Nous nous entretenons avec les responsables de la surveillance, entre autres, de l'étendue prévue et du calendrier de l'audit, ainsi que des constatations d'audit significatives, y compris des éventuelles lacunes significatives des contrôles internes que nous avons constatées au cours de notre audit.

Francfort-sur-le-Main, le 31 mars 2026

FFA Frankfurt Finance Audit GmbH  
Société d'audit

Schliemann

Auditeur

# INFORMATIONS RELATIVES À LA SOCIÉTÉ

---

## La Française Systematic Asset Management GmbH

Neue Mainzer Str. 80 60311  
60311 Francfort-sur-le-Main (Allemagne)  
Tél.: +49 (0) 69 97 57 43 -0  
Fax: +49 (0) 69 97 57 43 -81  
info-am@la-francaise.com  
www.la-francaise-systematic-am.com

Capitaux propres  
5,0 millions € au 31/12/2025  
Capital souscrit et versé  
2,6 millions € au 31/12/2025

## Actionnaire

Groupe La Française  
Paris

## Directeurs

Berit Jauch,  
20355 Hamburg

Dennis Jeske,  
63128 Dietzenbach

Mark Wolter,  
53925 Kall

## Dépositaire

BNP Paribas S.A.  
Succursale Allemagne  
Senckenberganlage 19  
60325 Francfort-sur-le-Main  
Capitaux propres: 130.58 millions €  
au 31.12.2024

## Auditors

FFA Frankfurt Finance Audit GmbH  
Société d'audit  
Francfort-sur-le-Main (Allemagne)

## Conseil d'administration

Isabelle Kintz

Relationship Management of Groupe La  
Française International Entities  
Groupe La Française

Président

Paul Gurzal  
Co-Head of Fixed income & Head  
Quantitative Hub Groupe La Française, France  
Vice-président

Dr. Sybille Hofmann  
Membre indépendante du conseil d'administration

## Membre de la fédération

BVI Bundesverband  
Investment und Asset Management e.V.  
Francfort-sur-le-Main (Allemagne)

**LA FRANÇAISE SAM**

*Crédit Mutuel Alliance Fédérale*

**La Française Systematic Asset Management GmbH**  
Neue Mainzer Str. 80  
60311 Francfort-sur-le-Main (Allemagne)

Tél.: +49 (0) 69 97 57 43 -0  
Fax: +49 (0) 69 97 57 43 -81  
[info-am@la-francaise.com](mailto:info-am@la-francaise.com)  
[www.la-francaise-systematic-am.com](http://www.la-francaise-systematic-am.com)